

Commune

de

Porchères

Journal municipal n° 41 – Septembre 2022



## SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2
Du côté de l'école	p. 3
Extinction de l'éclairage public de nuit	p. 4
Gravière, où on en est ?	p. 5

Suite à la grêle la forêt sinistrée	p. 6
Les termites...	p. 6
Retour sur...	p. 7-8
Chorale et académie des âges	p. 9
Histoire de la piscine de Lagrave	p. 10-11
Agenda	p. 12



## MOT DU MAIRE



Chères Porchéroises, chers Porchérois

Où va ce monde ? Je n'ai pas la réponse. Crise COVID, guerre en Ukraine, crise économique, crise environnementale et j'en passe. Vous êtes déjà parfaitement informés et ce n'est pas ici, dans le journal communal que nous résoudrons ce genre de problèmes.

Où va notre chère commune de Porchères ? Là je peux davantage répondre !

Nous poursuivons notre chemin, patiemment mais sûrement.

Après le déménagement de la mairie à la salle polyvalente début juillet, les travaux de façades de la mairie ont eu lieu durant l'été et sont terminés.

Le permis de construire pour agrandir la mairie a été accordé, les appels d'offres lancés, et les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la mairie devraient commencer mi-octobre durant un an environ. Notre commune va continuer sa « transition » pour plus d'engagement et de responsabilité environnementale. Le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public au cœur de la nuit de minuit à 6 heures du matin. Parallèlement, après une pré-étude favorable, nous approfondissons une étude de faisabilité à propos de la géothermie en vue de chauffer et rafraîchir nos bâtiments publics grâce à cette technique particulièrement vertueuse. Affaire à suivre.

La vie associative à Porchères reste un pilier fondamental de la commune. La piscine de Lagrave est gérée par une association, le site du moulin est géré par une association, Isle est Dronne est une association, etc... Fragilisées par le COVID, les associations ont besoin de retrouver leur place et leur stabilité. Félicitations à nos associations communales qui sont particulièrement vivaces et efficaces. Et félicitations aux bénévoles et salariés qui s'engagent pour l'intérêt général.

Du côté des finances communales, j'insiste sur le fait que le conseil municipal, fidèle à ses engagements n'a pas touché aux taux communaux d'imposition, et ce depuis 2016. Si vous constatez des augmentations d'impôts, soyez certains que cela ne provient pas des décisions du conseil municipal.

La situation financière de la commune, si elle est saine, reste fragile. Le gouvernement décide de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, ce qui est une bonne chose, et bien mérité, mais ce sont les budgets communaux qui payent les fonctionnaires ! C'est facile à ce compte-là de décider l'augmentation des salaires ! De plus, tous les prix augmentent, comme chacun peut le constater, et le bouclier tarifaire qui s'applique aux ménages ne s'applique pas aux collectivités, ce qui crée une augmentation de nos dépenses de fonctionnement bien indépendamment de notre volonté.

Augmentation des dépenses, pas d'augmentation des recettes, projets d'investissement importants. La plus grande vigilance sera de mise pour l'avenir.

Je tiens en cette rentrée à saluer le travail des équipes qui m'entourent : agents communaux, conseillers municipaux, adjoints qui font un travail important à mes côtés dans une ambiance apaisée malgré un contexte compliqué.

**Préserver tous les équilibres de la commune, veiller chaque jour au « bien vivre » à Porchères et agir dans l'intérêt général, tels sont nos engagements.**

Bonne lecture

David REDON, maire de Porchères

## Du côté de l'école...

Nos petits et grands bambins ont repris le chemin de l'école le jeudi 1<sup>er</sup> septembre. Les 50 élèves sont désormais regroupés sur trois classes.

- Aurélie DUSSEL prend en charge les Petites (14 élèves) et Moyennes sections (7 élèves) avec pour ATSEM Marina CARBONNET
- Marie GAULTIER, Directrice de l'école, est en charge des Grandes Sections. (15 élèves) avec pour ATSEM Corinne HELLE (pendant l'absence de Mme Chantal CHIGE)
- Laurine ROMAN est l'enseignante de la classe de CP (14 élèves)



### **RESTAURANT SCOLAIRE**

La loi Egalim a prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 une obligation pour les cantines scolaires d'introduire et 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques.

Nous avons donc renforcé notre politique d'achat auprès de producteurs locaux (liste ci-dessous) cela va dans le sens de la qualité de l'alimentation saine et durable.

Olivia, la cantinière, s'appuie donc sur tous ces dispositifs pour établir des repas équilibrés que les enfants pourront apprécier.

#### **Liste des producteurs bio et locaux :**

Ferme des Jarouilles - COUTRAS

Les Jardins de la Menou - MOULIN NEUF

Boucherie à la campagne - SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Christophe Marceteau - MONTPEYROUX

Prunier Manufacture - MONTPON MENESTEROL

Fromage et Yaourts

Légumes

Viandes

Volailles

Esturgeon



### **INFO TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE**

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le repas du restaurant scolaire est facturé 2,30 € pour les enfants et 4,50€ pour les adultes. La garderie est facturée 1€ par jour et par enfant.



Lors du dernier conseil municipal, la décision a été prise d'éteindre l'éclairage public de minuit à six heures sur l'ensemble de la commune de Porchères.

Cette décision répond à plusieurs enjeux :

- Economie d'énergie contribuant ainsi à l'effort général pour faire baisser la consommation d'électricité de France
- Qualité de la nuit, pour favoriser la vie des animaux et des plantes de nuit

Ce changement interviendra à partir de mi-octobre.

Il s'agit d'un changement important. Nous serons particulièrement attentifs aux éventuelles remarques des habitants à ce sujet. N'hésitez pas à nous faire savoir votre avis !

## Déchetteries

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, les pôles de recyclage du SMICVAL n'accepteront plus les feuilles ni les herbes de tonte. Il va falloir changer nos habitudes.

Les feuilles d'arbres et les herbes de tonte ne sont pas des déchets. Chaque habitant doit dorénavant en prendre conscience et gérer sur son propre terrain ces produits naturels.

Des composteurs gratuits sont à votre disposition. Renseignements auprès de Bernadette 06.85.47.40.37.







Suite à l'arrêté préfectoral du 6 avril 2022 pris par la préfète de Gironde Fabienne BUCCIO, une grande mobilisation a eu lieu. Plus de 100 personnes étaient présentes le 22 juin dernier lors de la réunion publique en présence de notre avocat Me Ruffié.

Maintenant c'est 49 habitants de Porchères et de Saint-Antoine, ainsi que l'association VIENVI, la mairie de Porchères et la SEPANSO qui portent un nouveau recours contre l'état. Ce recours a été déposé le 2 août 2022.



Le 7 juillet 2022 le conseil municipal des jeunes, nouvellement installé à Porchères, a émis le souhait de se rendre sur les lieux du projet pour mieux comprendre. Lors d'une petite balade à pied ils ont pu se rendre compte de la catastrophe annoncée de ce projet qui prévoit d'emporter 3 millions de m<sup>3</sup> de terre. Une partie du site a d'ores et déjà été déboisée, et une partie du terrain a été décapé, contrevenant à toutes les prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral initial, notamment sur les aspects archéologiques, distance des zones humides, respect des limites boisées, destruction d'espèces protégées, etc... Plusieurs nouvelles procédures sont donc engagées à l'encontre de la société qui souhaite exploiter cette gravière. Plus que jamais la mobilisation est nécessaire. De nombreux habitants ont posé des panneaux « non à la gravière ». Il faut continuer ! Un grand merci.

**« Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »**

*Article 2 de la charte de l'environnement, loi constitutionnelle de 2005*

## Suite à la grêle, la forêt sinistrée

L'épisode de grêle du 20 juin dernier a touché Porchères, mais bien moins que d'autres communes situées dans la vallée de la Dronne. Les dégâts matériels sont censés être correctement pris en charge par les assurances. Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez en parler en mairie.

Mais une des conséquences de cet épisode de grêle, ce sont les dégâts sur les arbres conifères qui se trouvent colonisés par un champignon qui condamne chaque arbre à un dessèchement et à une mort certaine.



Ainsi, de nombreux propriétaires forestiers vont être amenés, dans les semaines et mois à venir à effectuer des coupes forestières massives.

A plusieurs reprises, les chantiers forestiers ont fortement dégradé les bas-côtés et abords des voiries communales (neuves !) et abîmé le goudron. Evidemment sans laisser d'adresse, et sans état des lieux avant/après.

Aussi, le maire de Porchères a pris un arrêté qui impose à chaque propriétaire qui souhaite couper des arbres sur une parcelle forestière, à remplir une déclaration à envoyer en mairie, précisant le lieu, jours, matériel utilisé, et prévoyant un état des lieux des voiries avant et après le chantier.

Les documents sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune <http://porcheres.fr>

## Déclaration obligatoire des termites



Le saviez-vous ? Lorsque des termites sont découvertes dans un bâtiment, à la suite d'un diagnostic ou tout autre occasion, la loi impose au propriétaire de déclarer la présence de ces insectes en mairie au moyen d'un formulaire CERFA.

La commune de Porchères est concernée par la présence de termites à plusieurs endroits de la commune, mais jusqu'à présent aucun propriétaire n'a rempli ses obligations de déclaration.

Merci d'y penser à l'avenir ce qui permettra de prendre conscience de l'ampleur de la présence de cet insecte qui fait des dégâts très importants.



## *Retour sur... le déménagement de la mairie*

Plus de 40 personnes étaient présentes ce 2 juillet 2022 pour participer au déménagement de la mairie de Porchères et ils venaient de Porchères, mais aussi de Coutras, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Médard-de-Guizières, Guîtres... Les 110 mètres d'archives n'ont pas fait peur à nos déménageurs du samedi, le coffre-fort a posé quelques difficultés, vite surmontées ; démontage et remontage des bureaux ; démontage et remontage de l'informatique... même le portrait du Président de la République, accompagné de sa Marianne ont changé d'adresse.

Un grand MERCI à toutes et tous pour ce bon moment de travail et de partage amical et convivial. A bientôt pour le réaménagement dans la nouvelle mairie, à l'issue des travaux !



## *Retour sur... le spectacle de feu au moulin*

Le vendredi 22 juillet 2022, près de 200 personnes étaient présentes pour profiter du spectacle Scène d'été en Gironde au moulin de Porchères. La compagnie « Cirkulez » proposait son spectacle de feu. Des moments de poésie, d'humour, de grâce... Merci au Département de la Gironde pour sa subvention de 50 % qui rend possible la présentation de tels spectacles en milieu rural.



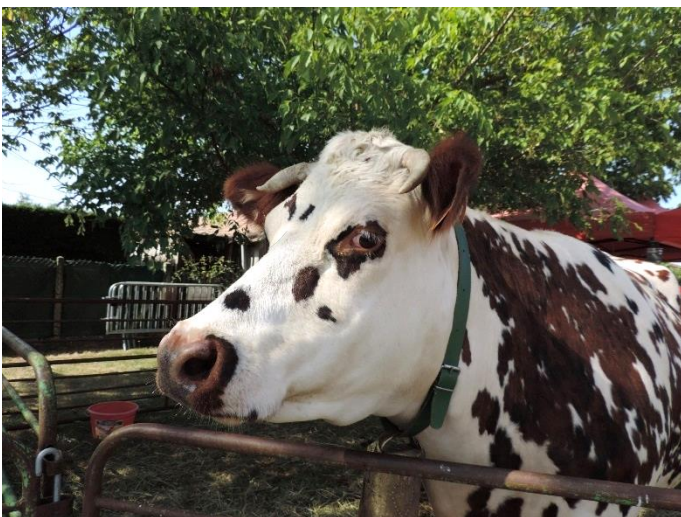
## Retour sur... le festival Pleïart



Près de 1000 spectateurs étaient présents à la plage de Saint-Seurin, qui est sur la commune de Porchères pour assister, vendredi 2 septembre 2022 au festival Pleïart et en particulier au concert du groupe « Chef and the gang » avec son leader Philippe Etchebest, chef bien connu et Meilleur Ouvrier de France. Une bien belle soirée !

## Retour sur... la grande fête agricole

C'est désormais un rendez-vous incontournable de l'été en libournais. La grande fête agricole de Porchères s'est déroulée le 17 et 18 juillet 2022. Une fois de plus c'est la chaleur excessive qui s'est invitée pour cette manifestation. De très nombreux animaux, animations stands divers, charbonnière, transhumance, calèche, ... Le championnat de lancer de bouses de vaches a, une fois de plus remporté un vif succès avec un record battu ! et le méchoui du samedi soir a frôlé les 300 couverts, brillamment animé par le groupe Cocktail Mélodique ! bravo encore à tous les bénévoles qui œuvrent à l'organisation de ce rendez-vous annuel si fort en émotions.





## Chorale et Académie des âges

L'A.C.A.P. vous informe que la chorale **MELI-MELO GAMES** a repris ses répétitions le mardi soir à 18 h 00 pour les hommes et 19 h 30 pour le chœur mixte.

Tant qu'il ne fait pas froid nous répétons à l'Eglise de Porchères.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez vous renseigner au 06.85.47.40.37.

La chorale **MELI-MELO GAMES** donnera un concert en l'Eglise Saint-Pierre-ès-Lien de Porchères le dimanche 20 novembre 2022 à 14 h 30.

La chorale est accompagnée à la guitare par Fabien WALSER, aux percussions par Pierre GARRIGOU, au piano par Dominique DIOT et Michel GOURLOT. Elle est dirigée par Edwige DUCHOZE.



L'A.C.A.P. vous informe que l'**ACADEMIE DES AGES** a repris ses activités le mercredi après-midi, de 14 h 00 à 17 h 30, provisoirement dans les locaux du restaurant scolaire.

En effet, la salle polyvalente est indisponible durant toute la période des travaux de la mairie, c'est pourquoi nous irons au restaurant scolaire le mercredi après-midi.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou vous renseigner, appelez au 06.85.47.40.37.

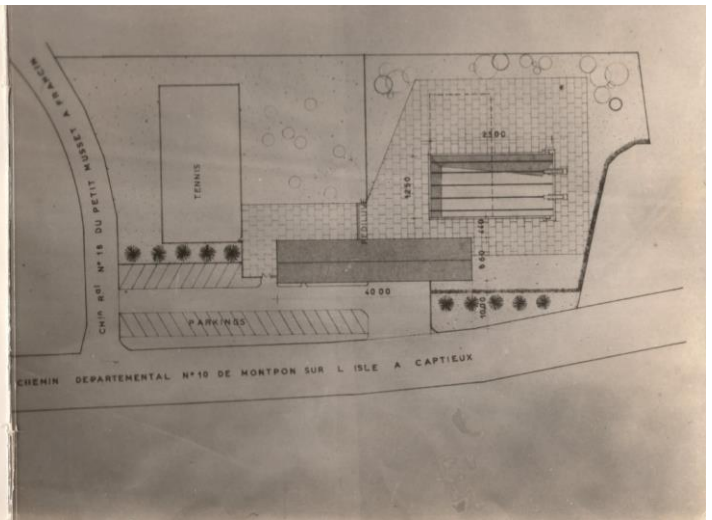
Prochainement une action sera mise en place sur la collecte de la mémoire des habitants de la commune.

## Retour sur... la fête locale

Il a fallu attendre deux ans avant que Porchères retrouve la joie de faire la fête. Cet événement tant attendu a nécessité de longs mois de travail. Toutes les animations proposées ont rencontré un très grand succès. Les grands comme les petits ont répondu présents. Un grand merci au comité des fêtes, à la municipalité qui nous soutient, et un grand merci à vous TOUS, habitants de la commune et autres pour votre grande participation. Si vous souhaitez vous investir avec l'équipe du comité, n'hésitez pas, contactez-nous au 06.82.89.34.15.



## L'œuvre de tous : la piscine de Lagrave



Tout le monde connaît la piscine de Lagrave bien visible en bordure de la départementale 10 à Porchères mais connaissez-vous l'histoire de sa construction ?

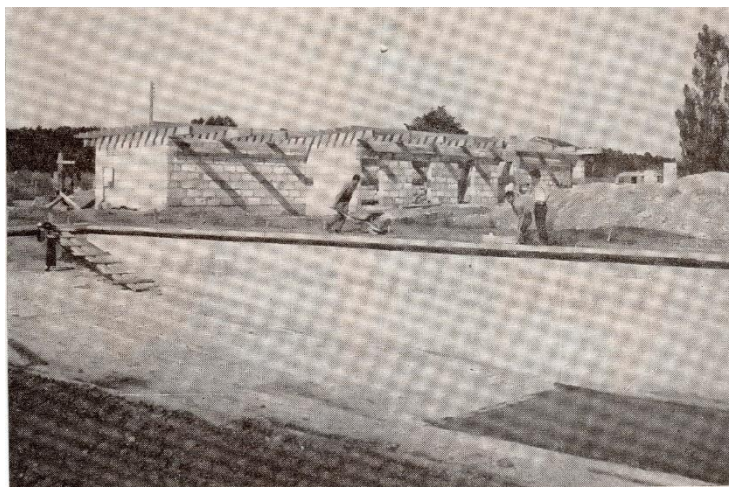
C'est une aventure humaine peu commune à l'initiative d'un homme passionné de sport : l'abbé Dillemann.

Nommé curé des paroisses de Saint-Christophe-de-Double, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Porchères et Le Fieu en 1956, il souhaite répondre « au besoin de loisir sain et éducatif nécessaire aux jeunes des campagnes ». Pour cela, il crée une association sportive en 1957 : l'Avenir de la Double et entreprend d'initier les jeunes au hockey sur gazon.

L'Avenir de la Double achète en février 1964 une petite propriété composée d'une vieille demeure et de quelques parcelles de prairies. C'est sur ce site que l'abbé Dillemann lance les travaux de construction d'un ensemble sportif comprenant : piscine, court de tennis et terrain de hockey. Une souscription publique couvre les frais mais les moyens financiers étant limités, les bénévoles revêtent le bleu de travail pour se transformer en maçons, charpentiers, électriciens. La piscine comprend un bassin de 25 m x 12.5 m, réalisé par M. Gros de Coutras et 7000 h de travail bénévole unissent dans l'effort toutes les générations. Un an plus tard la piscine est terminée et le 13 juin 1965 l'ensemble culturel sportif est inauguré.



La pelle entre en action. Avec le mois de Juillet 1964 les travaux commencent



MAI 1965 - Le vestiaire est monté. Les Jeunes continuent à s'affairer. Leur tenacité aura vaincu.



Après une messe célébrée par l'abbé Dillemann, Robert Boulin alors maire de Libourne, député de Gironde et secrétaire d'Etat au budget coupe le ruban symbolique aux couleurs de l'Avenir de la Double inaugurant ainsi officiellement la piscine. De nombreuses personnalités sont présentes dont André Lathière, député, Jean Scotte inspecteur principal de la jeunesse et des sports, MM. Jambon et Duhard, conseillers généraux, MM. Barrau, Papillaud, Bonnot, Dutour, Mautras et Rode, maires des communes environnantes.

Les festivités se poursuivent avec la fanfare de Saint-Aigulin et un repas est offert par l'Avenir de la Double. Place ensuite aux compétitions sportives avec un match de hockey sur gazon opposant l'Avenir de la Double à une sélection de Guyenne. Les 2 équipes ne parvenant pas à se départager après les prolongations, l'Avenir de la Double conserve la coupe. Puis un concours de natation confronte les 2 équipes de Tivoli, les équipes de Guîtres, de Porchères et des Eglisottes. Au classement, l'équipe 1ère de Tivoli remporte la coupe de l'Avenir de la Double et en arrivant sur la 2ème marche du podium, l'équipe de Guîtres obtient la coupe Guillot. Enfin, les judokas des Eglisottes s'affrontent et une coupe est remise au vainqueur par Pierre Barrau. Un feu d'artifice vient conclure cette journée festive.

Au fil des années la piscine est devenue incontournable, à la fois lieu d'apprentissage de la natation et point de rendez-vous des copains. C'est aussi un peu de liberté et de confiance gagnée auprès des parents pour s'y rendre à vélo avec quelques pièces en poche pour s'acheter une sucrerie ou une barquette de frites. L'ambiance familiale, les premiers flirts et les étés passés au bord de la piscine restent des souvenirs ancrés dans la mémoire de plusieurs générations.

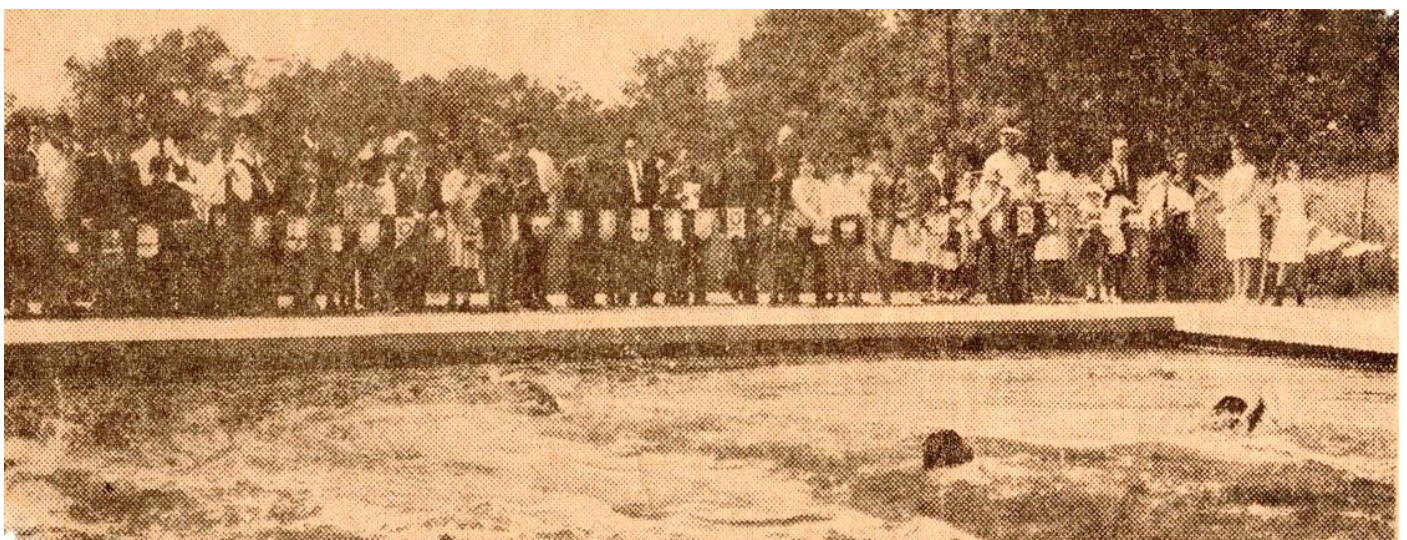
57 ans plus tard, la piscine de l'abbé Dillemann accueille toujours le public. Cet été 2022, avec le temps caniculaire, la saison a été réussie. Longue vie à la piscine de Lagrave !



Le fond n'est pas ce qui manque puisque l'entreprise attaque les côtés.



La piscine a pris forme. Les travaux ont bien avancé : 7.000 heures bénévoles pendant 2 mois de grandes vacances.





14 - 15 octobre 2022	15 octobre 2022	20 novembre 2022
Journée nettoyage de la rivière Mairie	Repas entrecôte frite Comité des fêtes	Concert ACAP
		

## ACTION CITOYENNE « NETTOYAGE DE LA RIVIERE »



Pour la première fois, la commune de Porchères, en partenariat avec de nombreuses autres structures, propose aux habitants de venir nettoyer la rivière. Le chômage de la rivière, autorisé par arrêté préfectoral, aura lieu du 10 au 16 octobre 2022, c'est-à-dire qu'il n'y aura presque plus d'eau.

Nous vous proposons de nous retrouver le vendredi 14 et le samedi 15 octobre à partir de 8 h 30 sur le site du moulin pour aller ensuite à l'assaut du bief en direction de Logerie. L'action

consistera en ramassage de déchets dans le lit de la rivière et sur ses abords, et débitage d'arbres déjà tombés et en travers du cours d'eau.

Le repas de midi sera offert aux participants. Pensez à faire suivre des gants, des bottes ou des petits outils.

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE au 05.57.49.61.52 ou [mairie@porcheres.fr](mailto:mairie@porcheres.fr)**

### Horaires d'ouverture

**Lundi** 14 h - 18 h  
**Mardi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Mercredi** 9 h - 12 h 30  
**Judi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Vendredi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h  
**Samedi** matin, sur rendez-vous.



**Mairie de Porchères**  
**37 Place Paul et Pierre Barrau**  
**33660 PORCHERES**  
**Tel : 05.57.49.61.52**  
[mairie@porcheres.fr](mailto:mairie@porcheres.fr)  
<http://www.porcheres.fr>  
**Facebook #mairiedeporcheres**